

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, August 19, 1987

• 1518

The Acting Joint Chairman (Senator Cogger): Good afternoon, ladies and gentlemen. I see we have a quorum. The first witnesses, representing the Freedom of Choice Movement, are here.

Mr. William A. Sullivan (Member, Freedom of Choice Movement): Mr. Allison and Dr. Armour Forse, the president of our group.

The Acting Joint Chairman (Senator Cogger): And you are...?

Mr. Sullivan: Bill Sullivan.

The Acting Joint Chairman (Senator Cogger): You are the president?

Mr. Sullivan: No, I am a correspondent; I am deputized by their committee to make this presentation to you today. Dr. Forse is the president, and Mr. Allison is on our committee researcher.

The Acting Joint Chairman (Senator Cogger): By way of introductions, suffice it to say that the Freedom of Choice Movement has been established since 1978, has its head office in Montreal, and has been operative in the legal fight to restore bilingualism in Quebec.

It has been the custom of the committee to ask witnesses either to make a submission or highlight it over a period of approximately 12 minutes, after which we will ask you to make yourselves available to answer questions from members.

Mr. Sullivan: Very well.

The Acting Joint Chairman (Senator Cogger): Please proceed.

Mr. Sullivan: Firstly, I would like to thank the committee for entertaining our brief. Freedom of Choice is a voluntary group of self-employed business people and professionals in Quebec who came together to form an association with a federal charter, a copy of which I have enclosed for you, to try to restore basic democratic principles that we feel have been removed through legislation in the 1970s—namely, Bill 22 and Bill 101.

• 1520

Our members were people who had signed the 600,000-signature petition to the Prime Minister of Canada deploring the failure of the federal government to act on Bill 22. We have also been involved in a number of legal challenges, both inside and outside Quebec. We intervened in Manitoba on the issue of the division of legislative powers between the federal and provincial

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 19 août 1987

Le coprésident suppléant (le sénateur Cogger): Bon après-midi, mesdames et messieurs. Nous avons un quorum. Nos premiers témoins, représentant le Mouvement de la liberté de choix, sont arrivés.

M. William A. Sullivan (membre, Mouvement de la liberté de choix): M. Allison et M. Armour Forse, le président de notre groupe, m'accompagnent.

Le coprésident suppléant (le sénateur Cogger): Et vous êtes...?

M. Sullivan: Bill Sullivan.

Le coprésident suppléant (le sénateur Cogger): Vous êtes le président du groupe?

M. Sullivan: Non, je suis un correspondant; le comité du Mouvement m'a demandé de vous faire cette présentation aujourd'hui. M. Forse est le président et M. Allison est un des documentalistes du comité.

Le coprésident suppléant (le sénateur Cogger): En guise d'introduction, je désire signaler que le Mouvement de la liberté de choix, dont le siège social se trouve à Montréal, a été mis sur pied en 1978 et mène une lutte juridique pour restaurer le bilinguisme au Québec.

Notre comité demande habituellement à ses témoins de présenter un exposé ou de signaler les points saillants de leur présentation pendant environ douze minutes; puis vous serez invités à répondre aux questions des membres du comité.

M. Sullivan: Très bien.

Le coprésident suppléant (le sénateur Cogger): Vous pouvez commencer.

M. Sullivan: J'aimerais tout d'abord remercier le comité d'avoir accepté notre mémoire. Le Mouvement de la liberté de choix est un groupe de bénévoles composé de personnes d'affaires travaillant à leur propre compte et de professionnels qui vivent au Québec; ils se sont réunis pour former une association régie par une charte fédérale dont je vous ai remis un exemplaire. Leur objectif fondamental est de restaurer les principes démocratiques de base qui d'après nous ont été abrogés par des lois adoptées au cours des années 1970—notamment les projets de loi 22 et 101.

Nos membres faisaient d'ailleurs partie des 600,000 personnes qui ont signé une pétition adressée au premier ministre du Canada, déplorant la décision du gouvernement fédéral de ne pas intervenir à l'égard du projet de loi 22. Le mouvement a également participé à plusieurs poursuites devant les tribunaux au Québec et à l'extérieur de la province. Par exemple, il est intervenu au